

**DIRECTION DES ASSOCIATIONS, DE L'ANIMATION ET DE LA PROXIMITE
SERVICE DE LA DEMOCRATIE LOCALE
PB/WA/BGDV**

CONSEIL DE QUARTIER DE L'ESTEREL

Date : Mercredi 2 novembre 2016 à 18 h 30

Lieu : Salle Polyvalente de Saint-Jean de Cannes

PRESENTS :

Élus :

- M. AUREILLE, Adjoint au Maire délégué au quartier de l'Estérel
- M. PIPITONE, Adjoint au Maire délégué aux quartiers
- M. RENARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Fonctionnaires de la Ville :

- M. TRENAC, Directeur Général Adjoint des Services Techniques
- M. ALPOZZO, Direction des Interventions Techniques
- M. NEDELEC, Police Municipale
- M. CHAUVIN, Police Municipale
- Mme GAMBE DE VERGNES, Responsable du Service Démocratie Locale

Membres du Conseil de Quartier :

- Mmes BELLYNCK, GLUCK,
- MM. BARSIMÉE, BELLYNCK, ALCARAZ

Police Nationale:

- Mme FONTAINE, Commissaire Divisionnaire

Autres:

MM. Mmes AIRENTI Louis, IMBERT Isabelle, DUBOIS Jean Pierre, LEDUC Liliane, ROQUE Céline, BREMOND Michel, VANDER SCHOEREN Hubert, OREGIA Claude, GUILLOU Noël, ROUSSEAU Marcel, KAWA Laurent

ABSENTS EXCUSES :

MMES CROSES, MARTINEZ, BRISMONTIER

M. BARSIMBEE remercie l'assistance, les élus et les directeurs présents. Il demande une minute de silence pour le décès de M. LUX survenu le 20 août 2016. Il présente l'ordre du jour :

- . Point sur la sécurité
- . Point sur la voirie, entretien et aménagement

1° - Point sur la sécurité :

Mme la Commissaire donne les statistiques de sécurité sur le quartier :

- . Délinquance faible sur le secteur,
- . Deux interpellations pour trafic de stupéfiants en 2016,
- . Douze (12) cambriolages en 2015 et trois (03) en 2016,
- . Accidents sur la RN7 :
 - . Un (01) accident grave d'un motard,
 - . Cinq (05) accidents plus légers.

Mme GLUCK demande la construction d'un trottoir à proximité du lieu-dit de l'Auberge des Adrets car cette route est dangereuse.

M. TRENAC précise que les trottoirs sont une commodité de passage en milieu urbain, pour protéger les piétons. Il n'est pas envisagé d'en créer en rase campagne.

Mme la Commissaire va se rapprocher du Conseil Départemental pour les informer de l'aspect dangereux de cette route qui relève de leur compétence.

Pour information, la Police Municipale effectue des contrôles de vitesse et la brigade de nuit patrouille régulièrement.

1.1 – Information sur le système « citoyens vigilants » :

M. RENARD informe que le système « citoyens vigilants » doit permettre d'améliorer la sécurité. Ce dispositif n'engage à rien mais permet de faire remonter les informations, c'est un acte citoyen. Les cambriolages sont en diminution sur Saint-Jean de Cannes. On dénombre :

- . Vingt-six (26) adhérents pour cinq cent soixante-dix (570) résidences.
- . Quatre (04) panneaux installés. D'autres seront posés dès leur réalisation technique.
- . Trois (03) caméras de surveillance ont également été installées.

2° - Point sur la voirie, entretien, aménagement :

2.1 - L'entretien des fossés et des bordures de la RN 7 :

M. TRENAC précise que la ville intervient au-delà de ses prérogatives. L'entretien des fossés a été réalisé plusieurs fois dans l'année.

M. AUREILLE rencontrera M. Lemoine du Conseil Départemental pour trouver un accord et désigner la collectivité chargée de curer les fossés.

2.2 - Le débroussaillage :

Mme BELLINCK insiste sur le débroussaillage le long des routes à faire avant l'été pour éviter les risques d'incendie. Comme le débroussaillage n'a pas été fait aux entrées du Parc Résidentiel au mois de juillet, la résidence s'en est chargée.

M. TRENAC précise qu'une planification est en cours pour tous les terrains à débroussailler. Un inventaire complet doit être fait mentionnant les besoins, les passages et les moyens à en mettre place.

M. BARSIMÉE ajoute que Saint-Jean de Cannes (côté de la Nationale et du Domaine) est débroussaillée par une entreprise privée entre mai et juin.

2.3 - Utilisation de la Benne à végétaux installée à Saint-Jean de Cannes :

M. BARSIMÉE demande à tous les Présidents des Domaines de faire passer ce message aux colotis :

« Interdiction formelle de déposer dans la benne à végétaux, les déchets provenant de la taille, l'entretien, l'abattage de Palmiers « sains » ou « malades » (Palmes, écorces, morceaux de tronc, souches, etc.) ».

L'entreprise PIZZORNO, exploitant les bennes, refuse d'enlever les déchets cités qui engendrent un blocage du système. La benne est réservée à l'usage des particuliers résidents dans le quartier, les professionnels doivent utiliser les déchetteries.

M. BARSIMÉE rappelle l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010, modifié en 2012 et 2014 qui rend obligatoire la lutte contre le charançon rouge du palmier. Tout foyer d'infection doit obligatoirement être déclaré en mairie (article 11). Les sanctions prévues en cas de non-respect se montent jusqu'à 30 000 € d'amende et 6 mois de prison. Les traitements des palmiers peuvent se faire grâce à l'Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et l'Assainissement des Palmiers (Arecap) de la Cavem. Les déchets provenant de palmiers doivent être traités par des professionnels habilités à intervenir. Des fascicules d'informations sont disponibles en mairie.

M. AUREILLE précise l'accord avec les Adrets de l'Estérel à hauteur de 16 000 euros par an. Il est donc possible de déposer tous les déchets et les déchets verts, mais pas les palmiers qui ne peuvent pas être transformés en compost.

2.4 - Contrôle des bornes d'incendie :

M. BARSIMÉE déplore que le rapport relatif au contrôle des bornes d'incendie concerne uniquement Saint-Jean de Cannes et pas le Parc Résidentiel. La borne située à l'Escallion, allée des Mimosas est cassée. Véolia demande qui en est le propriétaire.

M. AUREILLE se propose de relancer les services pour s'informer sur les autres domaines du quartier de l'Estérel.

2.5 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

M. AUREILLE précise que c'est en cours.

Mme BELLINCK s'informe de la prise en compte des demandes des résidents.

M. AUREILLE répond que des réunions ont eu lieu avec des professionnels, mais que les P.L.U. sont de plus en plus restrictifs et sont sous la compétence de l'Etat.

2.6 - Oratoire et four à pain :

Suite des demandes de :

- . Nettoyage aux abords de l'oratoire et du four à pain,
- . Réfection et déplacement du panneau d'information situé au milieu.

M. AUREILLE demande l'avis du Conseil de Quartier sur l'emplacement du panneau.

2.7 - Le terrain de boules :

Le terrain de boules construit par l'Aful et situé en contrebas est en mauvais état. Les bois de séparation sont mangés par les termites et des clous ressortent. M. AUREILLE est d'accord pour trouver une solution.

2.8 - L'éclairage :

Le Conseil demande de diminuer l'éclairage des grands lampadaires, à partir d'une certaine heure, afin de réaliser des économies.

M. TRENAC informe qu'en 2017, un nouveau marché sur l'éclairage va être passé avec un 100 % de LED. Il sera possible de recalibrer l'éclairage de base qui se déclenchera à des heures différentes pour diminuer l'intensité.

2.9 - Salle polyvalente de Saint-Jean de Cannes :

M. BARSIMEE, suite aux décès de M. Calitri et de M. Lux, suggère de donner le nom de M. Lux à la salle polyvalente et celui de M. Calitri à l'aire de retournement. M. Lux, fondateur de l'association « Expression » a été conseiller municipal de 2008 à 2016. M. Calitri, conseiller municipal de 1992 à 2002 et Président de l'Aful a œuvré pour la construction de la salle polyvalente.

Mme BELLINCK suggère de conserver le nom de la salle polyvalente et de poser une plaque sur la salle avec les deux (02) noms.

3° - Questions diverses :

Mme IMBERT souhaite que la commune entretienne le chemin privé CR 55. En 2014, M. Daldegan a acheté un terrain situé au bout du CR 55 et a créé un centre équestre. Les travaux d'installation ont nécessité le passage de camions qui ont dégradé ce chemin.

M. TRENAC explique que la ville ne peut intervenir sur un chemin privé. L'entretien revient aux usagers.

Fin de la réunion 20 h 30